



Bordeaux, le 31 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Report de l'essai mensuel des sirènes au mercredi 8 janvier 2020

De manière exceptionnelle, les essais de bon fonctionnement des sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) qui se déroulent habituellement le premier mercredi de chaque mois à midi, seront reportés au mercredi 8 janvier 2020.

Le premier mercredi du mois de janvier étant le 1er janvier, jour férié, les dispositifs normaux ne peuvent pas être mobilisés pour réaliser l'essai mensuel.

Pour rappel, l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte précise que « les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels : pour les sirènes relevant de l'État, des communes et des établissements industriels autres que les aménagements hydrauliques, [...], les essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi ».